



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 4 décembre 2018 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 113 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-420, afin d'autoriser une marge avant existante de 3,70 mètres au 7940, Place de Dade, alors que ledit règlement exige une marge avant de 4,5 mètres.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 16 novembre 2018.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut